



Ce document a été rédigé bénévolement par quelques personnes, membres du Conseil Municipal de Monceaux ou membres du Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Il a pour objet de partager des informations sur le devenir du patrimoine exceptionnel que constituent les marais de Sacy.

Le présent document fait un rappel historique et réglementaire sur ces marais, sur leur valeur patrimoniale (habitat, faune et flore) et aborde quelques travaux de restauration et de sauvegarde en cours. Il pourra avoir une suite, au gré des événements qui jalonnent la vie de ces marais.

chapitre 1:

- *historique des marais de Sacy*
- *gestion de l'eau*

chapitre 2:

- *enjeux écologiques*
- *zonages réglementaires et structures d'action*

chapitre 3:

- *restauration et entretien*

chapitre 4:

- *inventaire "espèces exotiques envahissantes"*

chapitre 5:

- *inventaire avifaune*
- *inventaire chauves-souris*
- *pêche électrique*

Inventaire « Espèces exotiques envahissantes »

Le terme d'espèces exotiques envahissantes définit des espèces, plantes ou animaux, exotiques, introduites volontairement ou non, qui prolifèrent dans un espace naturel au détriment de la biodiversité locale qu'elles peuvent complètement éliminer. Elles peuvent également avoir des conséquences néfastes sur l'environnement, la santé publique, l'économie...

En 2011, La DREAL a chargé le cabinet Biotopie d'effectuer un inventaire sur le « Marais de Sacy » des « espèces exotiques envahissantes » avec les missions principales suivantes :

- réaliser un état des lieux en effectuant les inventaires de la flore et de la faune exotiques envahissantes avec localisation, répartition et précision de la taille des populations.
- proposer une stratégie d'action globale à l'échelle du site en définissant les espèces à traiter en priorité et les options de lutte, voire d'élimination,
- informer et sensibiliser les usagers, les communes et les acteurs locaux en élaborant, entre autres, un document de communication synthétique pour les propriétaires et usagers du marais et les communes limitrophes des marais.

Depuis quelques décennies, l'accroissement des échanges commerciaux au niveau mondial et la mise en vente de nombreuses plantes exotiques d'origines géographiques très diverses (continents américain, africain ou asiatique) dans les jardinerie à des fins ornementales dans les espaces verts et jardins ont multiplié les possibilités d'introduction de ces plantes dans les milieux naturels.

Quelques plantes et arbustes exotiques envahissants trouvés sur le site « Marais de Sacy » en 2011.

Les prospections sur le site Natura 2000, réalisées en respectant un protocole précis, ont permis de mettre en évidence 23 espèces de plantes exotiques envahissantes considérées comme avérées ou potentielles en Picardie.

Une priorité d'action a été déterminée pour chaque espèce en fonction de : la taille, la localisation et la répartition des zones affectées ; les menaces écologiques observées ; les impacts connus et l'efficacité des techniques de lutte.

Les Asters américains (origine Amérique du Nord)



Asters

Ils constituent l'espèce invasive la plus répandue dans le Marais. En zone humide, les asters montrent un réel comportement invasif : ce sont des espèces très compétitives, formant des colonies denses qui concurrencent fortement les végétations prairiales.

Les asters sont des plantes vivaces dont le système souterrain comporte de longs rhizomes qui donnent naissance au printemps à de nouvelles tiges. Ils ont également une forte capacité de dissémination par les graines qui sont pourvues d'une aigrette de soies facilitant le transport par le vent. Ces caractéristiques leur donnent un très grand pouvoir de propagation.

Dans le Marais de Sacy, il a été considéré que la lutte contre les asters est aujourd'hui illusoire (moyens techniques, financiers et humains trop lourds) vu le degré d'infestation du site. Pour ces espèces, il est néanmoins nécessaire de mettre en place des mesures de prévention pour limiter leur dispersion vers des zones indemnes.

Les Renouées asiatiques (origine Asie)



**Renouées
asiatiques**

Ce sont des plantes terrestres vivaces, herbacées pouvant atteindre 3 à 4 mètres de hauteur. Elles ont un système souterrain très développé, constitué de longs rhizomes parfois enfouis à plusieurs mètres de profondeur.

Elles ont été introduites en Europe, à des fins ornementales, fourragères et mellifères.

Les renouées se disséminent essentiellement par multiplication végétative à partir de fragments de rhizomes et de boutures des tiges.

Les renouées asiatiques sont très compétitives et leur éradication est difficile.

Le niveau d'action dans le Marais de Sacy est la lutte avec un objectif à court terme de stopper la propagation de l'espèce, puis d'essayer de réduire les stations, pour enfin sur du long terme essayer de l'éradiquer.

Une station a récemment été supprimée dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Le Buddleia (origine Montagne de Chine)



**Buddleia
ou
arbre aux papillons**

Le Buddleia de David, aussi appelé plus communément arbre aux papillons (en raison de son odeur qui allèche les papillons), est un arbuste originaire de Chine. Le buddleia est prisé comme plante ornementale et en raison de son attrait pour les papillons, dans les jardins de particuliers mais aussi dans certains aménagements paysagers (communaux par exemple).

Il s'est naturalisé et est devenu envahissant dans de larges régions d'Europe de l'Ouest. Il est donc important de contrôler sa culture dans les jardins. Il peut par exemple être remplacé par le lilas de Perse ou des Buddleia hybrides stériles.

Le niveau d'action dans le Marais de Sacy est la lutte avec un objectif à court terme de stopper la propagation de l'espèce, puis d'essayer de réduire les stations, pour enfin sur du long terme essayer de l'éradiquer.

Certaines plantes aquatiques vendues pour aquariums ou bassins présentent également les caractéristiques de plantes exotiques envahissantes.

Les Jussies(origine Amérique du Sud)



Jussie



Les jussies sont des plantes amphibies vivaces. Les fleurs sont de couleur jaune vif et mesurent de 2 à 4,5 cm de diamètre. Elles ont été largement diffusées à des fins ornementales.

Le mode de dispersion des jussies est essentiellement végétatif. Chaque fragment de tige comporte un nœud qui peut se bouturer et former très rapidement un nouvel individu. La vitesse de croissance de la plante est très importante. La plante se développe à partir des rives, s'implantant au ras de l'eau ; elle s'étend ensuite sur l'eau et s'enracine dans les sédiments.

Pour la Jussie, l'éradication a été considérée comme prioritaire dans le Marais de Sacy parce que l'espèce est très impactante et néanmoins encore gérable sur le territoire.

Deux contrats Natura 2000 visent à réaliser cette éradication.

Le Myriophylle du Brésil (origine Amérique tropicale)



**Myriophylle
du
Brésil**



Le myriophylle du Brésil est une plante amphibie à tiges noueuses pouvant mesurer 3 à 4 m de longueur et quelques millimètres de diamètre. Cette plante est fréquemment utilisée pour la décoration des bassins d'intérieur.

La reproduction végétative par allongement, fragmentation et bouturage des tiges est le mode de propagation de cette espèce.

La colonisation s'effectue généralement à partir du pied de la berge puis s'étend progressivement vers les zones plus profondes du plan d'eau.

Dans le Marais de Sacy, l'éradication du Myriophylle du Brésil a été considérée comme prioritaire parce que l'espèce est très impactante et néanmoins encore gérable sur le territoire.

Un contrat Natura 2000 est en cours et vise à l'élimination de cette plante.

Élodée du Canada (origine Amérique du Nord)



**Elodée
du
Canada**

Il s'agit de plantes vivaces fixées dans les sédiments, immergées, développant de longues tiges plus ou moins ramifiées.

Les élodées sont largement utilisées chez les particuliers comme plantes d'aquarium.

Ces plantes aquatiques sont vivaces. Leur développement végétatif à la bonne saison peut être extrêmement important. Elles se reproduisent de manière végétative, par fragmentation et bouturage des tiges.

Le niveau d'action dans le Marais de Sacy est la lutte avec un objectif à court terme de stopper la propagation de l'espèce, puis d'essayer de réduire les stations, pour enfin sur du long terme essayer de l'éradiquer.

Quelques animaux exotiques envahissants trouvés sur le site « Marais de Sacy » en 2011.

Les inventaires menés sur le Marais de Sacy, les consultations et l'analyse de la bibliographie existante ont mis en évidence la présence de 7 espèces de faune exotique envahissante.

L'introduction en Europe de certains animaux à des fins économiques (fourrures des ragondins et des rats musqués) ou à des fins ornementales (bernache du Canada et ouette d'Égypte) et la bienveillance de l'homme à leur égard ont favorisé la dissémination de ces espèces dans les milieux naturels humides.

Dans le Marais de Sacy, les actions de lutte devraient se faire prioritairement envers l'écrevisse américaine, le rat musqué et le ragondin. Viennent ensuite les actions envers les oiseaux d'eau, la Bernache du Canada et l'Ouette d'Égypte.

Écrevisse américaine (Côte Est des États-Unis)



**Ecrevisse
américaine**



L'écrevisse américaine a été introduite en Europe en 1890 et en France en 1910 pour l'élevage après le passage de la « peste des écrevisses ». Cette espèce se reproduit en grande quantité, est résistante aux maladies et ne craint pas la pollution. Malheureusement cela la rend beaucoup plus compétitive que les espèces indigènes. En s'intégrant au milieu, elle entre en concurrence alimentaire avec les autres et elle finit par prendre leur place.

Le moyen le plus simple pour lutter contre les écrevisses américaines est de les pêcher, elles sont parfaitement comestibles.

Leur pêche est soumise à réglementation (carte, période,...) et toute écrevisse américaine capturée doit être tuée avant son transport. Il est interdit de la relâcher dans le milieu naturel.

Rat musqué (Amérique du nord) et Ragondin (Amérique du sud)



Rat musqué



Ragondin

Photos du site
"quelestcetanimal.com"



Ces deux familles d'animaux ont fait l'objet de nombreux élevages, avant que des individus échappés d'élevages ou volontairement libérés dans la nature ne colonisent les milieux naturels et agricoles

En consommant la végétation aquatique et celle des rives, ces deux espèces réduisent la surface des herbiers et des roselières utilisées par les oiseaux et les poissons lors de la reproduction. Par leur comportement fouisseur, ragondins et rats musqués dégradent les berges, accélèrent le colmatage du lit des rivières, en perturbent les régimes hydrauliques. Ils transmettent également certaines maladies telle la leptospirose.

Le rat musqué (ou rat d'Amérique) est un rongeur de 30 à 40 cm de long qui pèse jusqu'à 1,5 kg. Originaire d'Amérique du Nord, il a été introduit en Europe au début du XX^e siècle pour sa fourrure et comme sujet de curiosité.

Le ragondin est un animal de 40 à 60 cm de long qui pèse de 5 à 9 kg. Il creuse un terrier de 6 à 7 m le long des berges. Ce terrier possède en général plusieurs entrées, dont une subaquatique. Les terriers du ragondin participent à la déstabilisation des berges.

Bernache du Canada (origine Nord-américaine)



**Bernache
du Canada**

La bernache du Canada est une espèce exotique envahissante largement répandue sur le territoire métropolitain. Alors que cette grande oie était peu présente en France dans les années 1990, on en dénombre aujourd'hui plusieurs milliers et l'évolution de ses effectifs est exponentielle.

La concentration de ses effectifs en certains lieux crée de multiples problèmes : elles colonisent les habitats au détriment d'autres espèces, entrent en compétition

territoriale et alimentaire avec les oiseaux nicheurs indigènes, polluent les eaux et les espaces verts via leurs déjections, vectrices de maladies. En grand nombre elles peuvent également impacter les cultures agricoles.

Ouette d'Égypte (Origine Afrique subsaharienne)



Ouette
d'Égypte

L'ouette d'Égypte est un gros oiseau dont l'apparence se situe entre le canard et l'oie. Elle arbore de belles couleurs contrastées tout au long de l'année. Contrairement à la grande majorité des oiseaux de nos régions, l'ouette d'Égypte est très prolifique et peut se reproduire quasiment toute l'année en France. C'est son agressivité en période de reproduction qui peut poser problème vis à vis de l'avifaune indigène, que ce soit lors du choix des nids ou lors de la défense de son territoire.

Comment sont venues ces espèces dans le Marais ?

Si l'introduction des espèces exotiques envahissantes est essentiellement liée au développement du commerce et des échanges à l'échelle planétaire, les activités anthropiques locales participent fortement à leur extension.

La plupart des plantes invasives ont été introduites volontairement par l'homme pour des usages horticoles. Aujourd'hui encore, elles sont disponibles sur le marché et plantées dans les parcs et jardins, bien souvent sans qu'on ait conscience des dommages environnementaux qu'elles peuvent causer lorsqu'elles se retrouvent dans les milieux naturels.

Les déchets verts peuvent contenir des fragments de plantes invasives (graines, fragments de tiges, de racines ou de rhizomes). Les dépôts sauvages constituent à ce titre un deuxième vecteur d'introduction dans l'environnement. Les fragments de

plantes invasives peuvent facilement régénérer de nouvelles populations. Il en va de la responsabilité de chacun car les dépôts sauvages sont illégaux.

Plusieurs espèces sont disséminées par transport de sols contaminés par des fragments de plantes invasives (rhizomes, etc.). Lors de travaux de remblais-déblais, des sols contaminés sont déposés et de nouvelles populations apparaissent.

Ainsi, pour le Marais, au cours de ces dernières décennies, pendant lesquelles la connaissance de ces dangers était bien moindre, des plantes ont pu s'échapper des sites de plantation, en se disséminant soit par voies des airs (Aster américain, Buddleia) ou par les réseaux d'eau (Jussie et Myriophylle du Brésil) ou lors de dépôts sauvages de déchets de tailles (Renouée du Japon, Buddleia,) ou encore lors d'emploi de terres contaminées (Renouée du Japon), voire même en profitant des sabots du bétail pour voyager .

Ensuite, elles ont proliféré, souvent en profitant des sols perturbés par les activités humaines, causant alors des impacts négatifs sur le marais.

Texte et mise en page : Claude Cwiklinski/Jean Rousselot/Jean Claude Thomann.